Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon
5111, Chemin du Lac, Saint-Gabriel-de-Brandon

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement #596 modifiant le « règlement de zonage de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon numéro 297 afin d'autoriser et d'encadrer la tenue d'une résidence de tourisme dans la zone 303, d'autoriser les services professionnels dans la zone 104 et d'autoriser les parcs et terrains de jeux dans les zones 191, 192 et 208»

- Adoption du règlement de modification le 13 novembre 2023

- Certificat de conformité au schéma d'aménagement émis par la MRC de D'Autray, le 29 janvier 2024

Le règlement est disponible pour consultation, du lundi de 8h à 12h et de 12h30 à 18h00 et du mardi au jeudi de 8h à 12h et de 12h30 à 17h, au bureau de la municipalité, situé au 5111, chemin du Lac à Saint-Gabriel-de-Brandon.

Fait et donné à Saint-Gabriel-de-Brandon,
Ce 30 janvier 2024

_____

Roxane Lemay
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

---

Certificat de publication

Je, Roxane Lemay, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement 596, à l'édifice du bureau municipal au 5111, chemin du Lac, Saint-Gabriel-de-Brandon et sur le site internet de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30 janvier 2024,

_____

Roxane Lemay
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe